Fiche d'informations et de conseils

Cette fiche d'informations et de conseils est établie en application des articles L. 521-2, L. 521-4-I et R. 521-1 du Code des assurances.
Les informations recueillies auprès de vous nous sont nécessaires afin de vous conseiller un contrat d'assurance santé cohérent avec vos exigences et besoins.

1 – COURTIER CONSEIL

HOWDEN France SAS
Siège social : 13 rue Lafayette - 75009 Paris
SIREN n° 909 470 510 – N° ORIAS 22 002 044

2 – MENTIONS LEGALES

Vous pouvez vérifier notre immatriculation en tant que **Courtier conseil** à l'adresse suivante.

ORIAS • Organisme pour le Registre des Intermédiaires d'Assurance • **www.orias.fr**
1, rue Jules Lefebvre - 75311 Paris cedex 09 • Fax : 01 53 21 51 95 • Mail : contact@orias.fr

Le contrat qui vous est proposé a été bâti spécifiquement à destination des entreprises relevant de la CCN « Commerce de détail alimentaire non spécialisé ». Pour ce faire nous avons sollicité de plusieurs organismes d'assurances, pour sélectionner, au final, l'offre proposée par la mutuelle **SMATIS France**.

En cas de réclamation, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse indiquée au paragraphe **" Courtier conseil"**

Si le mécontentement persiste, l'entreprise adhérente, le salarié ou ses ayants droit pourront s'adresser au service Réclamations.

Si la réclamation concerne l'adhésion de l'entreprise :
Par courrier en s'adressant à « Service Réclamations AGEO »
7 rue de Turbigo
75001 PARIS

Par email en s'adressant à :
service.reclamation@ageo.fr

Si la réclamation concerne tout autre sujet :
Par courrier, en s'adressant à « Service Réclamations SG Santé »
14, rue Joliot-Curie CS 30248
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

Par email en s'adressant à :
service.reclamations@sgsante.fr

En précisant le numéro d'affiliation du salarié, l'intitulé et le numéro de l'adhésion de l'entreprise ainsi que l'objet de la demande.

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse finale apportée à votre réclamation, vous pouvez saisir le **Médiateur CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION** simplement et gratuitement par voie électronique en déposant son dossier sur https://cnpm-mediation-consommation.eu ou par courrier simple à **CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION** - 27 avenue de la Libération – 42400 Saint-Chamond.

Il est enfin rappelé les coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution :
ACPR • 4, place de Budapest -CS 92459 - 75436 Paris cedex 09 • Tél : 01 49 95 40 00 • Fax : 01 49 95 50 51

3 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Nature de la rémunération
Conformément aux dispositions de l'article L. 521-2-II 2° b) du Code des assurances, nous vous informons que, dans le cadre du présent contrat d'intermédiation, nous sommes rémunérés sous forme de commissions, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance

Structure capitalistique
Nous vous informons qu'aucun organisme d'assurances ne détient une participation directe ou indirecte supérieure à 10% des droits de vote ou du capital émanant de notre cabinet.

4 – INFORMATIONS IMPORTANTES

Aussi précis que soient les informations et les conseils qui vous ont été donnés, il est très important que vous lisiez attentivement les Conditions Générales et Particulières de votre contrat d'assurance qui vous seront remises au moment de votre adhésion. Ces documents constituent le cadre juridique contractuel exprimant les droits et obligations de l'entreprise et de l'organisme assureur.

Nous insistons sur l'importance de la précision et de la sincérité des réponses apportées dans votre demande d'adhésion. Une fausse déclaration intentionnelle entraînerait la nullité du contrat et la déchéance de vos garanties.

Nous vous rappelons que la mise en place d'un régime de frais de santé dans l'entreprise, pour ouvrir droit au traitement social et fiscal de faveur, doit répondre à un certain nombre de conditions (liste non exhaustive) : rédiger un acte social prévu à l'article L. 911-1 du code de la Sécurité sociale (Décision unilatérale du chef d'entreprise / référendum / accord collectif), être collectif et obligatoire au sens de la loi (catégorie objective de personnel, dispense d'affiliation), etc.

Vous reconnaissez avoir pris connaissance du contenu du présent document préalablement à l'adhésion au contrat d'assurance proposé ci-dessus, en avoir accepté les termes, en avoir conservé un exemplaire, et avoir reçu une information détaillée sur l'étendue, la définition des risques et des garanties proposées.

Vous reconnaissez également que le document d'information normalisé, prévu à l'article L.112-2 du code des assurances, relatif au contrat proposé, vous a bien été remis préalablement à une éventuelle souscription dudit contrat.

Vous reconnaissez que conformément à l'article L. 521-6 du Code des assurances, vous avez été informé de la possibilité que vous soient communiqués les informations et les documents relatifs au contrat d'assurance sur un support durable autre que le papier et que vous avez choisi le support numérique durable pour que les informations et les documents relatifs au contrat d'assurance qu'il vous a été conseillé de souscrire (il s'agit notamment, de la présente fiche d'information et de conseil, du document d'information normalisé et des documents contractuels) vous soient communiqués. Vous attestez de la validité de l'adresse électronique fournie.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL
Les informations recueillies par vos courtiers conseil leurs sont nécessaires pour vous proposer un contrat d'assurance cohérent avec vos exigences et à vos besoins, en vertu de leur devoir d'information et de conseil. Le défaut de réponse aux questions obligatoires peut avoir pour conséquence le non-traitement de votre demande. Ces informations peuvent également être utilisées aux fins de l'exécution d'autres obligations légales, notamment en matière de lutte contre la fraude et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ces données pourront être transmises à UNEP aux mêmes fins. Elles seront conservées pour des durées qui varient en fonction des finalités susvisées, et au maximum pendant la durée de la relation contractuelle le cas échéant, à laquelle s'ajoutent les durées de prescription légale en vigueur. Votre courtier conseil prend toutes les précautions propres à assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant ainsi que du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à votre courtier conseil, dont les coordonnées figurent en entête du présent document. »
En cas de désaccord persistant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés – 3 place de Fontenoy, 75007 Paris. »

Fait à : ..... **Le :** .....

Votre courtier conseil **L'entreprise adhérente**